

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 avril 2024 – 20 h 30

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Garampon, T. Joubert, G. Halle, C. Bouchard, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, M. Fayot, M. D. Nguyen, F. Redaud, F. Roucayrol,

Absents : L. Derhy, H. Fayard, S. Larose-Julien, R. Breassier,

Pouvoirs : R. Breassier à F. Redaud

M. le Maire sollicite l'assemblée pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : commission municipales modification. Accord de l'assemblée

1. Désignation du/ de la secrétaire de séance

Franck Redaud est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2024 est approuvé à 14 voix pour, 1 abstention (J. Burdet absent au conseil), 0 contre.

3. BP 2024. Vote des taux d'imposition

M. Bourdin adjoint aux finances, au vu des simulations budgétaires réalisées, proposent au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition de 2% pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 soit :

	Taux 2023	Taux 2024	Produits correspondants
Taxe foncière (bâti)	32,23	32,87	702 761
Taxe foncière (non bâti)	52,97	54,03	67 159
Taxe d'habitation Résidences secondaires	13.15	13,41	5 659
Total			775 579

4. Décision modificative commune

JL Bourdin présente la décision modificative pour l'ajustement des recettes de fonctionnement suite au vote des taux d'imposition et d'actualisation de la DGF. Un ajustement des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2024 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				119 106 €
R- 73111 : Impôts directs locaux				
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				119 106 €
R – 74833 : Etat – Compensation titre des exonérations des taxes foncières				3 250 €
R – 7411 : dotation forfaitaire			2 150 €	
R – 741121 : dotation de solidarité rurale				14 727 €
R – 741127 : dotation nationale de péréquation			396 €	
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations			2 546 €	17 977 €
D 615221 : entretien des bâtiments		16 950 €		
TOTAL D-011 : charges à caractère général		16 950 €		
D 6431 : rémunération personnel		10 000 €		
TOTAL D-012 : charges de personnel		10 000 €		
D- 657351 : subvention de fonctionnement aux CFP de rattachement		4 250€		
TOTAL D-65 autres charges de gestion courante		4 250 €		
D – 023 : virement à la section d'investissement		103 337 €		
TOTAL D-023 : autres charges de gestion courante		103 337 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	134 537 €	2 546 €	137 083 €

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135 : installations, agencements et aménagements - op 133 fleurissement		2 050 €		
D- 2135 : installations, agencements et aménagements - op 127 restaurant chapel		60 000 €		
D-2188 : matériels (frigo école primaire)		1 000€		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		63 050 €		
D- 231 : immobilisations corporelles - opération 120 salle polyvalente		12 181 €		
D-231 : immobilisations corporelles - opération 72 équipements sportifs		28 106 €		
TOTAL D 23 - immobilisations		40 287 €		
R – 021 : virement de la section de fonctionnement				103 337 €
TOTAL R 021 virement de la section de fonctionnement				103 337 €
TOTAL INVESTISSEMENT		103 337 €	0 €	103 337 €
TOTAL GENERAL		237 874€	237 874 €	

5. Salle polyvalente. Régulation chauffage. Demande de fonds de concours CCD.

T. Joubert adjoint en charge des bâtiments et F. Redaud membre de la commission bâtiments rappellent le projet d'optimisation des systèmes de pilotage du chauffage à la salle polyvalente.

T. Joubert précise que les travaux font l'objet d'un plan de financement prévisionnel de 10 981,96 € HT pris en charge par la commune.

Il précise que la communauté de communes de la Dombes pourrait financer une partie via son fonds de concours transition écologique.

La commune pourrait prétendre à un fonds de concours de :

- 3 294,59 € base
- 1 098,19 € bonus 10 %
- 4 392,78 € au total

F. Redaud précise que l'objectif de ces travaux est de maximiser les périodes d'utilisation de la pompe à chaleur et conserver pour les périodes de plus grands froids la chaudière gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Dombes, à ajuster les montants et le plan de financement, si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- s'engage à financer le solde par son autofinancement si le fonds de concours obtenu était moindre qu'espéré.

6. Rentrée scolaire 2024-2027 Organisation du temps scolaire

Mme Garampon adjointe aux affaires scolaires expose au conseil municipal que le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Vu le projet éducatif territorial,

Vu le conseil d'école en date du 19 mars 2024 approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

Considérant que l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours est déjà effective à l'école aux mille étangs et qu'elle convient à l'équipe enseignante, aux représentants des familles et à la municipalité.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Garampon, adjointe aux affaires scolaires décide

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire à l'école aux mille étangs
 - d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
 - de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme il suit : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
- | | | |
|------------|--------------|--------------|
| Matin | entrée 8h30 | sortie 11h30 |
| Après-midi | entrée 13h30 | sortie 16h30 |

7. Salle polyvalente. Règlement location. Modification

M. le Maire présente le règlement de la nouvelle salle polyvalente proposé par la commission salle polyvalente.

Il reprend dans ses différents chapitres :

- I les dispositions générales
- II les formalités de location
- III l'utilisation

- IV la sécurité l'hygiène et le maintien de l'ordre
- V les assurance responsabilité et sécurité
- VI les mesures sanitaires

Il précise que des adaptations sont à prendre en compte notamment l'ajout d'une caution de 500 € en cas de nuisance type feu d'artifice.

Après échange en séance, il sera ajouté au projet de règlement que sont interdits les nuisances comme par exemple les feux d'artifice, les pétards.

Le règlement sera affiché dans la salle polyvalente et mis à jour sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▲ Approuve le règlement de la salle polyvalente communale.
- ▲ Dit que ce règlement sera applicable à compter du 15 avril 2024.

8. Salle polyvalente. Tarifs. Modification

M. le Maire précise qu'il convient de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente.

Il présente les tarifs proposés par la commission salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs à compter du 15 avril 2024 :

	TARIF WEEK-END	TARIF A L'HEURE Après accord préalable et sur conditions	Caution ménage	Caution pour TOUT manquement au règlement	Vidéo et/ou Sono	Acompte	Caution dégradations
Associations communales et extérieures conventionnées	200 €		0	0	Sono et Vidéo	100 % du tarif	NON
Particuliers Mionnay	650 €	50 € / heure Avec un minimum de 2 heures	100 €	500 €	Vidéo	50% du tarif	2500 €
Particuliers extérieurs	900 €		100 €	500 €	Vidéo	50% du tarif	2500 €
Entreprises locales	700 €		100 €	500 €	Sono et Vidéo	50% du tarif	2500 €
Entreprises et asso extérieures	900 €		100 €	500 €	Sono et Vidéo	50% du tarif	2500 €

- décide de fixer comme suit le coût du matériel neuf en cas de perte ou détérioration :

Badge alarme : 150 €
 Table : 61 €
 Chaise : 69 €
 Vidéoprojecteur : 2730 €
 Ecran : 1090 €
 Console lumière : 1500 €
 Armoire vidéo : 940 €
 Console sono : 1640 €
 Projecteur lumière : 650 €

Petit projecteur OXOcolorbeam : 207€
 Télécommande vidéo : 50 €
 Télécommande écran : 50 €
 Lave-vaisselle : 2500 €
 Adoucisseur : 900 €
 Frigo : 2000 €
 Table cuisine inox : 500 €
 Hotte : 1300 €

9. Salles communales. Règlement d'utilisation. Pour les Associations. Modification

Emilie Fleury 1ère adjointe, rappelle la délibération du conseil municipal du 7 décembre 2018 qui avait modifié le règlement des salles communales (salles des carrons, du Conseil, du Thou, du Bief, de la Chartreuse, salle d'activité, salle de motricité, POM, salle polyvalente, salles de l'école primaire).

Celui-ci indique les conditions de réservation et d'utilisation des différentes salles.

Il est applicable aux associations et aux écoles.

Elle précise que la commission association propose de modifier ce règlement des salles communales en indiquant que les associations devront laver la salle après les manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▲ Approuve le règlement des salles communales.
- ▲ Dit que cette délibération annule et remplace la délibération du 7 décembre 2018.

10. Restaurant. Autorisation au Maire à déposer une déclaration préalable pour la création d'un portail de service

M. le Maire informe le conseil que pour faciliter l'entretien de la cour intérieure de l'ancien restaurant, il conviendrait de créer un portail de service. Ce portail donnerait accès à la cour intérieure directement depuis le chemin du Beau-Logis.

Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la déclaration préalable pour déposer cette demande de création d'un portail de service sur la parcelle AE 304.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la déclaration préalable relative la création d'un portail de service entre la cour de l'ancien restaurant et le chemin du Beau-Logis.

11. Pôle enfance. Renouvellement convention CAF 2024. Demande de Prestation Service Ordinaire temps méridien.

N. Garampon 3^{ème} adjointe rappelle la convention d'objectifs et de financement qui lie la commune à la CAF dans la gestion du Pôle enfance.

Elle précise qu'il convient de renouveler pour l'année 2024 cette convention d'objectifs et de financement. Cette convention reprend les prestations de service accueil de loisirs périscolaire pour la gestion des temps du matin, du soir ainsi que la bonification Plan mercredi pour l'accueil du mercredi. Elle précise que cette convention 2024 prend en compte la mise en place d'une Prestation Service Ordinaire pour l'accueil du temps méridien périscolaire, avec de nouveau financement et l'obligation de respecter en parallèle les taux d'encadrement sur le temps de midi.

Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide d'étendre l'accueil périscolaire déclaré DDCS au temps méridien

- Approuve la convention d'objectifs et de financement 2024 pour les prestations de service ALSH périscolaire matin, midi et soir ainsi que la bonification « plan mercredi »
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.
- Dit que cette délibération sera transmise à la CAF.

12. RH. Modification tableau des emplois

N.Garampon et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin de mettre en adéquation les besoins et les moyens en personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 8h par semaine scolaire sur les cadres d'emploi d'adjoint d'animation.
- Dit que ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels à défaut de fonctionnaire.
- Dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 29 avril 2024.

13. Permanences élections européennes

Les permanences pour les élections européennes le 9 juin prochains sont réparties entre les élus.

Les personnes qui souhaiteraient participer à la tenue des bureaux de vote peuvent se faire connaître en mairie.

14. Eclat. Chantier jeunes 2024. Convention.

Mme Hallé, 5^{ème} adjointe en charge du social informe le conseil municipal du projet de chantier jeune qui pourrait avoir lieu du lundi 15 au mercredi 17 avril 2024 sur trois matinées avec huit jeunes du territoire âgés de 14 à 17 ans inscrits au centre social Eclat.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de signer avec l'association ECLAT une convention qui précise l'objet de la mission et les modalités de mise en œuvre.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la convention de partenariat chantier citoyen année 2024 à intervenir avec l'Association ECLAT.
- Autorise M. le Maire à signer cette convention de partenariat
- Dit qu'une subvention de 600 € sera versée à l'association Eclat. Cette subvention est prévue au BP 2024.

15. Commissions municipales. Modification

M. le Maire propose de modifier les commissions municipales en créant une commission dédiée au projet de réseau de chaleur - chaufferie miscanthus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constitue ainsi qu'il suit et conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, les commissions municipales :

Le maire est membre de droit de chaque commission municipale.

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES	MEMBRES EXTERIEURS
Appel d'Offres	Le Maire et 3 titulaires Y. DHOMONT C. BOUCHARD J. BURDET	3 suppléants F. REDAUD M. N'GUYEN T. JOUBERT	
Assainissement Environnement	JL. BOURDIN	R. BREASSIER, E. FLEURY, F. REDAUD	JP. DEVRIEUX
Associations	E. FLEURY	C. BOUCHARD, G. HALLE, M. FAYOT	
Autorisations du Droit des Sols (permis de construire etc...)	E. FLEURY	JL. BOURDIN, Y. DHOMONT, T. JOUBERT, F. REDAUD, R. BREASSIER	
Bâtiments	T. JOUBERT	R. BREASSIER, Y. DHOMONT, S. LAROSE JULIEN, D. N'GUYEN, F. REDAUD	G. VIRONE F. VIOSSAT
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Président: H. Cormoreche Membres du CM 5	C. BOUCHARD N. CURTET G. HALLE N. GARAMPON M. FAYOT	Extérieurs B. CORMORECHE A. FAYOT P. FLEURY A.M. PIMENTA DA SILVA, D. VAUDAN
Cimetière	H. CORMORECHE	S. LAROSE JULIEN, T. JOUBERT	
Communication	E. FLEURY	C. BOUCHARD, N. CURTET, M. FAYOT	
Concession service publique	Le Maire et 3 titulaires JL. BOURDIN Y. DHOMONT F. ROUCAYROL	et 3 suppléants G. HALLE J. BURDET N. GARAMPON	
Conseil Municipal des Jeunes	M. FAYOT	J. BURDET	A. FAYOT
Culture	G. HALLE	C. BOUCHARD, JL. BOURDIN, J. BURDET, N. CURTET, M. FAYOT	S. FARENC A. WORMSER
Ecole - Pôle Enfance Restaurant Scolaire	N. GARAMPON	N. CURTET, E. FLEURY, G. HALLE	
Festivités	F. ROUCAYROL	J. BURDET, S. LAROSE JULIEN	A. REY, M. SIMONETTA
Finances	JL. BOURDIN	H. FAYARD, E. FLEURY, N. GARAMPON, G. HALLE, T. JOUBERT, F. REDAUD	
Fleurissement	N. CURTET	F. ROUCAYROL, T. JOUBERT, F. REDAUD	
Illuminations	F. REDAUD	T. JOUBERT, N. CURTET, R. BREASSIER, M. FAYOT	C. VIRONE
Informatique - Téléphonie - RGPD	H. FAYARD	F. REDAUD M. NGUYEN	F. VIOSSAT M. DAVIN
Logements	G. HALLE	N. CURTET, E. FLEURY, N. GARAMPON	E. VIVIEN

Marchés publics	JL. BOURDIN	E. FLEURY, F. REDAUD	
Médiathèque	N. GARAMPON	C. BOUCHARD, N. CURTET	
PAE de la Dombes	F. REDAUD	JL. BOURDIN, T. JOUBERT	
Personnel - Gestion RH	H. CORMORECHE	Adjoints uniquement	
Prévention	E. FLEURY	T. JOUBERT	
Relation intergénérationnelle Lire et faire lire	N. GARAMPON	C. BOUCHARD, J. BURDET, M. FAYOT	C. BURDET F. MARTIN-BLONDET Consultante: I. DELBECQ
Révision du Plan Local d'Urbanisme	JL. BOURDIN	R. BREASSIER, Y. DHOMONT, E. FLEURY, T. JOUBERT	S. DAVIN, X. DUPONCHEL
Réaménagement salle sportive	E. FLEURY	M. FAYOT, G. HALLE, JL. BOURDIN, T. JOUBERT, J. BURDET, F. REDAUD, Y. DHOMONT	Présidents club de tennis et club de basketo
Réseau de Chaleur - Miscanthus	F. REDAUD	JL. BOURDIN, T. JOUBERT, Y. DHOMONT	
Salle polyvalente	H. CORMORECHE	T. JOUBERT, JL. BOURDIN	
Santé	N. GARAMPON	C. BOUCHARD, JL. BOURDIN, E. FLEURY	
Ancien Restaurant	H. CORMORECHE	E. FLEURY, JL. BOURDIN, N. GARAMPON, T. JOUBERT, R. BREASSIER, Y. DHOMONT, S. LAROSE JULIEN, F. REDAUD	
Sécurité	M. N'GUYEN	J. BURDET, L. DERHY, E. FLEURY, T. JOUBERT, F. REDAUD	G. VIRONE, T. LAPALU
Voirie - Chemins - Eclairage public - électricité - Marché Forain	T. JOUBERT	R. BREASSIER, M. N'GUYEN, S. LAROSE JULIEN, F. REDAUD, Y. DHOMONT	R. BONNET T. LAPALU

16. Décisions

- ✓ M. le Maire informe le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain pour les parcelles AE 152 - AC 44 et AC 144.
- ✓ M. le Maire a signé le devis de l'entreprise Sedic pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un trottoir et d'une traversée piétonne chemin du Grand Tilleul d'un montant de 4 950 € HT.
- ✓ M. le Maire a signé le devis de l'entreprise Ponsot-Bellet pour le nettoyage des gouttières de bâtiments publics pour un montant de 2 272,10 € HT.
- ✓ M. le Maire a signé le devis de l'entreprise Bouchard Maçonnerie d'un montant de 6 377€ HT pour la réalisation d'un dallage au local technique.
- ✓ M. le Maire a signé un devis de l'entreprise Technigazon pour des travaux de pose de cage de foot d'un montant de 5 941,26 € HT.
- ✓ M. le Maire a signé le devis de Nicorafeno SAS pour la réalisation d'un documentaire sur Alain Chapel d'un montant de 7 700 € HT.
- ✓ M. le Maire a signé le devis de l'entreprise ID Verde pour des travaux de plantation entrée sud automne 2024 d'un montant de 6 418 € HT
- ✓ M. le Maire a signé le devis de 6 662,50 € HT de l'entreprise Mozaïque Environnement pour une déclaration de projet qui permettra la modification du PLU pour la salle sportive.

17. Comptes rendus des commissions

- ✓ E. Fleury pour la commission communication informe le conseil que la Lettre de Mionnay au nouveau format va être reçue mardi 9 avril en mairie, avec la Gazette du CMJ. Elle remercie N. Curtet et C. Bouchard pour leur investissement.
- ✓ E. Fleury pour la commission pôle sportif informe le conseil que les offres des trois architectes ont été réceptionnée ce jour.
- ✓ E. Fleury sollicite la commission pôle sportif pour une réunion pour travailler sur les terrains de tennis.
- ✓ E. Fleury informe le conseil qu'une animation Sumo sera proposée par l'association ASSPREDE afin de sensibiliser le public au surpoids lors de la manifestation du 2 juin dans le cadre de Terre de Jeux 2024. Une autre animation aura pour but une course en duo où les personnes pourront se mettre dans la situation de personnes malvoyantes.
- ✓ N. Curtet informe le conseil que la commission fleurissement a procédé au nettoyage des bacs pleine terre. M. le Maire remercie les membres de la commission pour leur investissement.
- ✓ G. Hallé pour le CCAS informe le conseil que le spectacle de magie a enregistré 92 entrées.
- ✓ G. Hallé rappelle les permanences d'Eclat le mercredi après-midi pour les ados.
- ✓ G. Hallé pour la commission logements informe le conseil que trois T3 ont été attribués à la Résidence Séniors.
- ✓ N. Garampon pour la commission scolaire donne compte-rendu du conseil d'école. La communauté de communes subventionne une animation Watty en direction de certaines classes pour sensibiliser les élèves aux économies d'énergie. Elle précise qu'un récupérateur d'eau a été demandé par l'école. La fête du printemps s'est tenue ce soir dans la cour de l'école.
- ✓ N. Garampon sollicite le conseil pour un avis quant au projet d'une classe découverte pérenne en Primaire. Après échanges, il est proposé de participer à hauteur de 40 € par élèves pour trois jours en favorisant le fait que chaque élève puisse partir une fois durant sa scolarité à Mionnay.
- ✓ JL Bourdin reprecise à F. Redaud que le CCAS n'est pas moins aidé qu'avant, il est juste actuellement bénéficiaire de plus de 17 000 € d'où la baisse de la subvention attribuée par la commune. Si le bénéfice venait à s'amoinrir la subvention communale serait augmentée.
- ✓ N.Garampon rappelle le Troc de plantes qui aura lieu le 27 avril prochain.
- ✓ F. Redaud informe le conseil que la commission illuminations travaille à la mise en lumière du village à compter du 8 décembre. Il sollicite les commissions communication, festivité, CMJ pour préparer cet évènement.
- ✓ F. Redaud pour la commission PAE de la Dombes, informe le conseil du début des travaux pour les lots F4 et C3-4-5. Il précise que suite aux pluies importantes et aux mouvements de terre les terres agricoles au sud du PAE sont inondées.
- ✓ F. Redaud informe le conseil qu'une consultation pour une étude de faisabilité du réseau de chaleur va être lancée.

- ✓ M. Nguyen pour la commission informatique informe le conseil qu'une pieuvre a été achetée. Un devis pour le changement du soft du serveur est en cours. Le VPN a été changé. Il sollicite N. Garampon pour sensibiliser les enseignantes au suivi du matériel informatique mis à disposition.
- ✓ T. Joubert pour la commission voirie informe de la création d'un trottoir chemin du Grand Tilleul. Il précise que le SIEA ne pourra réaliser les travaux d'enfouissement cette année.
- ✓ T. Joubert informe le conseil que le service technique a procédé à l'entretien des fossés, et précise que le POM a été inondé ce week-end.
- ✓ T. Joubert informe le conseil que le projet de auvent dans la cour de l'école nécessite le dépôt d'un permis de construire et d'un dossier ERP.

18. Questions diverses

- ✓ M. le Maire rappelle au conseil les problématiques de stationnement de poids lourds au PAE et les problématiques d'inondations des terres agricoles au sud.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45
Le Secrétaire de Séance, Franck REDAUD



Le Maire, Henri CORMORECHE

